

ENVIRONNEMENT Neuf entreprises ont décroché le label "Action Bourbre responsable"

Protection de la Bourbre : des sociétés qui agissent

ACTION BOURBRE RESPONSABLE

Les 12 principes de la charte

■ L'association BEE a créé en 2011 une charte "Action Bourbre responsable". Elle souhaite ainsi rassembler les sociétés du bassin de la Bourbre autour des enjeux du territoire en terme de développement durable. Cette charte repose sur 12 principes, que les entreprises signataires s'engagent à respecter :

- Se développer en synergie avec le territoire.

- Concevoir et fabriquer des produits ou services dans le respect de l'homme et de son environnement.
- Être économe dans l'utilisation de l'énergie et des ressources naturelles.
- Réduire les impacts des activités sur l'environnement.
- Faire du respect de la personne humaine un des fondements de l'action.
- Permettre à tout salarié de

- progresser par la formation.
- Écouter, informer, dialoguer et travailler en partenariat avec l'environnement (salariés, riverains, élus, administrations, clients...).
- Responsabiliser et motiver les équipes.
- Identifier et mobiliser les opportunités de développement.
- Sensibiliser les populations, notamment les jeunes, aux

- enjeux du développement durable.
- Communiquer sur sa politique, ses objectifs et ses actions en terme social et environnemental.
- Fixer l'amélioration continue comme règle de management.
- Pour en savoir plus sur la charte et l'association, consulter le site Internet : www.action-bourbre-responsable.org.